

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Le lundi treize novembre deux mille vingt-trois, dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vendredi trois novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Marcel MORTREAU, Maire

25 personnes en exercice étaient présentes ou représentées à cette séance.

Mesdames, Valérie AUMAROT, Nicole BOUVARD, Aurélie CAPLETTE, Françoise CERBELLE, Elvire DENIAU, Christine DONNÉ, Ludivine LÉBOUC (arrivée à 19h05), Rozenn PAUMIER, Chantal PINEL, Dominique RAVENEL,

Messieurs Marcel MORTREAU, Patrick CHABOT, Xavier CONTANT, Fabrice COURTIN (arrivé à 19h05), Michel DUVEAU, François GRENET, Xavier LAVIRON, Félix LECRENAIS, Michel MARTELLIÈRE, Patrice TEMPLIER, Philippe THOMAS (arrivé à 19h05), Ludovic VIEL,

Pouvoirs de vote :

Céline BAUDOUIN représentée par Patrick CHABOT

Nicolle BERGER représentée par Patrice TEMPLIER

Thomas DUPUY D'ANGEAC représenté par Marcel MORTREAU

Absents :

Stéphane BLOT

Marie GUÉRIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Elvire DENIAU est nommée secrétaire de séance.

OBJET N°01 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

Rapporteur : Marcel MORTREAU

Délibération n°01/09-2023

Nombre de Conseillers

Détail du vote

En exercice 27

Pour 22

Présents 19

Contre 0

Votants 22

Abstention 0

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-25 et R.2121-11 ;

VU l'ordonnance et le décret du 07 Octobre 2021, relatifs à la réforme de la publicité, entrée en vigueur et conservation des actes des collectivités et de leurs groupements ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal 2020/2026 adopté par délibération de l'assemblée délibérante le 21 Septembre 2020, révisé les 14 Juin 2021 et 26 Septembre 2022.

CONSIDÉRANT qu'à compter du 01 Juillet 2022, le compte rendu du conseil municipal est supprimé, pour être remplacé par un procès-verbal contenant une liste de mentions détaillées dans le règlement intérieur du conseil municipal

CONSIDÉRANT qu'une fois établi, ce procès-verbal non définitif, est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance est arrêté à la séance suivante par une mise aux voix pour adoption, et intègre les rectifications éventuelles.

Le procès-verbal de la séance du Lundi 25 septembre 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal,

Par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du Lundi 16 OCTOBRE 2023.

Le Maire et le secrétaire de séance vont signer le présent procès-verbal.

**OBJET N°02 : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022
DE LE MANS METROPOLE**

Rapporteur : Marcel MORTREAU

Délibération n°02/09-2023

Nombre de Conseillers

Détail du vote

En exercice 27

Pour /

Présents 22

Contre /

Votants 25

Abstention /

CONSIDÉRANT l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activités établi par l'établissement public de coopération intercommunale doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal des collectivités adhérentes.

CONSIDÉRANT que ce document présente une rétrospective des actions et projets les plus marquants menés par Le Mans Métropole pendant l'année écoulée selon les grands domaines d'intervention. Il comprend aussi une synthèse du compte administratif.

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2022 permet d'appréhender l'organisation des services de Le Mans Métropole, de prendre connaissance des objectifs et missions de chaque service, de marquer les faits importants en 2022 et d'identifier les perspectives pour l'année suivante. En complément, le rapport financier qui l'accompagne retrace les faits économiques marquants de l'année de référence ainsi que la répartition entre les différents budgets.

CONSIDÉRANT le document transmis en amont par mail, consultable à l'accueil de la Mairie et téléchargeable à l'adresse suivante : www.lemansmetropole.fr / rubrique Le Mans Métropole CITOYEN / La Collectivité / Les Finances.

L'Assemblée municipale prend acte du rapport d'activités 2022 de Le Mans Métropole.

OBJET N°03 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2024

Rapporteur : Marcel MORTREAU

Délibération n°03/09-2023

Nombre de Conseillers

Détail du vote

En exercice 27

Pour 25

Présents 22

Contre 0

Votants 25

Abstention 0

Monsieur le Maire présente, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), pour l'année 2024, le seul projet identifié comme potentiellement éligible, à savoir la **CRÉATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE TECHNIQUE**

La présentation de cet équipement est détaillée dans la notice explicative jointe.

Monsieur le Maire présente le coût estimatif du projet ainsi que le plan de financement prévisionnel, à savoir :

DEPENSES			
Nature	Prestataire	Montant estimatif	
		HT	TTC
1 – Honoraires			
Annonceur		1 000,00 €	1 200,00 €
Maître d'Œuvre	Jean-Christophe BERTRAND, Architecte	20 104,00 €	24 125,00 €
Etude de sol	Fondasol	3 195,00 €	3 834,00 €
Bureau de Contrôle		2 500,00 €	3 000,00 €
Coordonnateur SPS		2 000,00 €	2 400,00 €
Sous-total Honoraires		28 799,00 €	34 559,00 €
2 – Travaux			
Gros Œuvre VRD		94 413,00 €	113 296,00 €
Charpente Métallique		44 342,00 €	53 210,00 €
Etanchéité Bardage		53 408,00 €	64 090,00 €
Serrurerie		11 400,00 €	13 680,00 €
Photovoltaïque		23 960,00 €	28 752,00 €
Electricité		9 000,00 €	10 800,00 €
Sous-total Travaux		236 523,00 €	283 828,00 €
COUT TOTAL DE L'OPÉRATION		265 322,00 €	318 387,00 €

Origine des financements	Montant HT de subvention sollicité ou obtenu	Taux du coût total de l'opération	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Financements de l'ÉTAT (DETR, DSIL)	118 000 €	44,5%	236 523 €	Demandée le 15/11/2023
CONSEIL RÉGIONAL				opération non éligible
CONSEIL DÉPARTEMENTAL PLAN DE RELANCE TERRITOIRE 2020-2023	40 708 €	15,3%	170 598 €	Attribuée le 02/06/2023
LE MANS MÉTROPOLE				opération non éligible
Autre financeur public (à préciser)				
AUTOFINANCEMENT	106 614 €	40,2%	265 322 €	
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPÉRATION	265 322 €	100%		

Monsieur le Maire souhaite l'avis du Conseil municipal pour :

- ADOPTER le projet précité,
- SOLLICITER le concours de l'Etat,
- VALIDER le plan de financement présenté
- L'AUTORISER à déposer une demande au titre de la DETR et du DSIL pour l'année 2024
- ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Par un vote à scrutin public ordinaire, l'Assemblée municipale AUTORISE à l'unanimité des voix Monsieur le Maire à :

- ADOPTER le projet précité,
- SOLLICITER le concours de l'Etat et de Le Mans Métropole
- VALIDER le plan de financement présenté

- L'AUTORISER à déposer une demande au titre de la DETR et du DSIL pour l'année 2024
- ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

OBJET N°04 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Rapporteur : Patrick CHABOT

Délibération n°04/09-2023

Nombre de Conseillers

Détail du vote

En exercice 27

Pour 25

Présents 22

Contre 0

Votants 25

Abstention 0

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale excluant les vacataires du champ d'application du décret du 15 février 1988,

VU qu'un vacataire n'est pas régi par les dispositions relatives à la fonction publique (lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984, décret n° 88-145 du 15 février 1988).

CONSIDÉRANT la possibilité de recruter un vacataire pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune, sur la base d'une rémunération attachée à l'acte

CONSIDÉRANT la publication du prochain bulletin municipal en Décembre 2023 et la volonté de faire procéder à sa distribution dans les boîtes aux lettres des administrés,

CONSIDÉRANT que cette mission doit être réalisée à compter du 11 Décembre 2023

CONSIDÉRANT la proposition du bureau municipal de recruter un vacataire du 11 au 18 Décembre 2023 pour effectuer la distribution en porte à porte du bulletin municipal, pour une rémunération forfaitaire de 625€ brut.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale le recrutement d'un vacataire du 11 au 18 Décembre 2023 pour effectuer la distribution en porte à porte du bulletin municipal, pour une rémunération forfaitaire de 625€ brut.

Par un vote à scrutin public ordinaire, l'Assemblée municipale AUTORISE à l'unanimité des voix le recrutement d'un vacataire du 11 au 18 Décembre 2023 pour effectuer la distribution en porte à porte du bulletin municipal, pour une rémunération forfaitaire de 625€ brut.

OBJET N°05 : LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE AU TITRE DE SA DÉLÉGATION

Rapporteur : Marcel MORTREAU

Délibération n°05/09-2023

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée Municipale qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales - Articles L.2122-22 et L.2122-23, le Conseil Municipal du 25 Mai 2020 et du 07 Décembre 2020, par délibérations n°8-03/2020 et n°02-08/2020, lui a délégué une partie de ses fonctions. Ce dernier a lui-même subdélégué une partie de ses attributions en son absence, aux Maires Adjointes en fonction de leur mission.

Les décisions du Maire prises au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal sont formalisées par écrit, au même titre que les délibérations, et sont assujetties aux mêmes conditions de contrôle et de publicité que ces dernières.

Un compte rendu des décisions du Maire prises entre deux réunions de Conseil Municipal doit être présenté aux membres élus.

Table des décisions du Maire (arrêtée au 30/10/2023) :

Date	Numéro	Objet	Montant TTC
/	/	/	

OBJET N°6 : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

M. MARCEL MORTREAU

A) REMPLACEMENT DU DOCTEUR CHAMPROUX

Plusieurs actions ont été engagées pour permettre le remplacement du docteur Champroux, à l'issue de son départ en retraite : envoi d'un courrier à la faculté de médecine d'Angers, ainsi qu'aux internes de l'hôpital du Mans. De plus, contact a été pris avec un interne de l'hôpital de Montpellier qui souhaite s'installer en Sarthe, et dont la conjointe est kinésithérapeute.

B) COLLECTE DES BIODÉCHETS

Le Mans Métropole a pris également des mesures pour se conformer à la collecte des biodéchets à compter du 01 Janvier 2024, à savoir la distribution gratuite de bio-seaux aux personnes intéressées ainsi que l'installation d'un container spécifique à cette collecte.

C) RÉSEAU DE CHALEUR

Une réunion a eu lieu récemment avec les services de Le Mans Métropole pour bénéficier d'une étude d'opportunité concernant la mise en place d'un réseau de chaleur collectif pour alimenter des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, service enfance-jeunesse, judo club) ainsi que des bâtiments privés. Si l'opportunité se confirme, il faudra réfléchir à l'augmentation du volume de la biomasse actuelle ou à la construction d'une nouvelle chaufferie dédiée à ces bâtiments.

M. PATRICK CHABOT : ANIMATION CULTURELLE

A) SCÉLIA

Les spectacles du mois d'octobre ont été très bien suivis. 250 personnes ont assisté au concert de l'orchestre de l'ODH72 le dimanche 15 octobre. Les 4 spectacles « jeune public » pendant les vacances de la Toussaint ont fait salle comble. Un 5ème aurait été nécessaire. Pour le mois de novembre, présentation d'un spectacle jeune public le mercredi 22 et une séance scolaire le jeudi 23 de « Tout allait bien ». Puis Vendredi 24, spectacle théâtral sur le harcèlement. Ce dernier avait été programmé et annulé en 2022 suite à une impossibilité des comédiennes. Mardi 28, il y aura une projection sur la Namibie : voyage aux couleurs étonnantes offerte par Loïc Rousseau notre vidéaste Sargéen. Enfin, le vendredi 8 décembre, dans le cadre du « Rézo jeune public72 » un spectacle sera diffusé dans les 14 salles conventionnées de la Sarthe. Pour Sargé, il y aura 2

représentations (14h30 pour les scolaires et 20h30 tout public). Ce spectacle s'appelle « Oiseau » une formidable histoire de solidarité entre enfants et adultes suite à la perte d'êtres chers. Une belle poésie et vraiment drôle.

B) EEA

« Les Imaginaires chœur de scène » donneront 2 représentations, les vendredi 17 et samedi 18 novembre, d'une création intitulée : « Un air de vacances ». Ils nous embarquent pour une destination maritime au cœur de l'été.

C) MÉDIATHEQUE

Dans le cadre du projet « Oiseau », la médiathèque organise une action culturelle autour de ce projet financé par Sarthe Lecture, le samedi 25 novembre à 10h30. La Compagnie Exodus et des professeurs de l'EEA interpréteront des lectures en musique en lien avec le spectacle.

D) DIVERS

Vous avez reçu le compte rendu de la commission élargie du jeudi 5 octobre. En plus des membres de la commission culturelle, 17 personnes représentant pour certaines des associations, ont participé au débat sur « SCELIA c'est quoi pour vous ? Quelles sont vos envies ? Quels sont vos besoins ? Un retour sur l'existant ce que j'aime, ce que je n'aime pas. Quelles sont les activités que vous aimeriez y voir ? Quelles sont vos attentes d'un centre culturel ? ». Les échanges se sont déroulés dans une ambiance conviviale autour d'un apéro qui a été très apprécié. Des réflexions et propositions pertinentes ont été évoquées. Tout ne pourra pas être réalisé, mais nous étudierons et pourrons mettre en valeur un certain nombre d'idées pour les prochaines saisons.

M. MICHEL DUVEAU : JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE (CMJ)

Les jeunes élus du CMJ, après une répétition le mercredi 8 novembre, ont participé à la cérémonie du 11 novembre. Sur les 20 membres, 17 étaient présents. A l'église, ils ont lu des lettres de soldats, puis au cimetière après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, ils ont cité le nom des sargéens morts pour la France durant les guerres.

La prochaine réunion du CMJ est prévue le 16 novembre. A l'ordre du jour : participation au téléthon du samedi 2 décembre et préparation de la rencontre avec le Conseil Municipal adultes du lundi 11 décembre.

M. XAVIER CONTANT : URBANISME- DÉVELOPPEMENT DURABLE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TRAVAUX

A) TRAVAUX DES ÉCOLES MAURICE GENEVOIX

Ils avancent selon le planning établi malgré les intempéries récentes qui perturbent le changement de la couverture. Un point financier et technique sera fait à notre prochaine commission du 15 novembre. Un problème d'alimentation électrique perturbe le fonctionnement des modulaires. Une nouvelle alimentation sera mise en place.

B) CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE AUX ATELIERS

Le permis doit être déposé d'un jour à l'autre. Il a été ajouté aux travaux structurels, des panneaux solaires pour une utilisation de l'énergie en auto consommation, ainsi qu'une récupération d'eau de pluie de 20 m³ utilisable pour l'arrosage.

C) CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE

Les quatre bailleurs sociaux locaux se sont répartis les opérations futures (environ 20 logements sociaux chacun). Notre CMS doit maintenant être validé en Conseil Communautaire

D) JEUX POUR ENFANTS

Des jeux ne répondant plus aux normes et fortement dégradés ont été supprimés à l'école maternelle ainsi qu'au parc Yves Rouy. Leur remplacement sera le sujet essentiel de la prochaine commission élargie.

MME CHRISTINE DONNÉ : COMMUNICATION - INFORMATIQUE - TÉLÉPHONIE

Finition du bulletin Sargé Info 79, problème de réception des articles en temps et en heure.

Suivi travaux en cours sur le site internet de la mairie et sur Facebook grâce aux photos de M. Contant et M. Laviron

M. LUDOVIC VIEL : FINANCES - BUDGET - MARCHÉS PUBLICS - APPEL D'OFFRES

Les réunions de la Commission Finances vont reprendre début janvier. La prochaine réunion aura lieu le mardi 16 janvier prochain avec pour ordre du jour principal, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B). Des réunions sont programmées à partir du 30 janvier prochain avec les responsables des différents services ainsi qu'avec les élus référents, de façon à travailler sur le Compte Administratif 2023 et préparer le budget primitif 2024 ; ce dernier sera soumis au vote du conseil municipal du 02 Avril prochain.

MME CHANTAL PINEL : AFFAIRES SOCIALES ET CCAS

250 personnes ont assisté au repas des aînés le 05 novembre 2023. Nos invités ont été enchantés de cet après-midi festif, avec des félicitations au traiteur et aux animateurs.

Notre Forum du 19 septembre 2023 sur la parentalité n'a pas retenu l'attention des Sargéens. Aussi, il est proposé une année sabbatique en 2024.

Un point a été fait au 15 octobre 2023 sur les dépenses et recettes du CCAS. Nous devrions avoir suffisamment de fonds pour aider les familles en difficulté sur les 2 derniers mois de cette année. Cela concerne principalement les colis de la banque alimentaire et les demandes d'aide au paiement des factures d'énergie (accordés selon le dossier présenté en CCAS).

Problème a été soulevé sur le départ en retraite de l'un de nos docteurs, Mme Champroux.

M. XAVIER LAVIRON : VOIRIE - CHEMINS - PATRIMOINE

TRAVAUX ROND-POINT DES MORTRONS

La signalisation verticale est mise en place. Cette semaine, sera effectuée la signalisation horizontale avec les passages piétons et les dents de requins. Il nous reste les finitions qui ont pris du retard dues aux dernières intempéries.

Nous avons rendez-vous, mercredi, avec La Forge de Sargé pour définir l'implantation de la contre-basse, le coulage de la dalle béton de celle-ci au milieu du rond-point et des arbres. Les plantations définitives seront effectuées en janvier, février. Sur la centaine de pommiers de

M. Lhommeau, qui devra être arrachée, certains arbres pourront éventuellement être replantés dans la haie arbustive séparant la voie verte de la route de la mare.

Avec les pluies récentes, nous avons pu tester l'étanchéité de la mare qui pour le moment n'est pas étanche (nous avons lors du chantier, gardé toutes les argiles). Mais les terres sont encore meubles et il faudra attendre l'été prochain avant de mettre un poisson.

Le chantier sera ouvert à la circulation pour la fin de semaine prochaine.

Je voudrais remercier officiellement, en cette fin de chantier, la technicité et la compétence des techniciens « voirie » de la Métropole et des entreprises référencées, pour la réalisation de ce rond-point et de la voie verte, structurants et sécurisants pour tout le monde. Il reste donc à définir une date d'inauguration avec les parties prenantes.

Par ailleurs, je confirme l'invitation des membres de la commission voirie, chemins patrimoine le mardi 28 novembre à 18h30.

M. MICHEL DUVEAU : SPORT - SÉCURITÉ - VIE ASSOCIATIVE

Le trophée des sports, qui récompense les sportifs des différents clubs de Sargé ayant obtenu de bons résultats, se déroulera à Scélia le vendredi 15 décembre à 19h.

M. FABRICE COURTIN : VIE SCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

A) VIE SCOLAIRE

Les conseils d'école ont eu lieu le mardi 7 novembre pour l'école maternelle et le jeudi 9 novembre pour l'école élémentaire.

Concernant la maternelle, l'effectif est de 72 élèves. L'installation dans les locaux de l'école élémentaire fonctionne plutôt bien. La superficie des classes est un élément très apprécié par les institutrices. La mise en place du plan Vigipirate perturbe cependant un peu l'organisation (présence de la directrice à l'entrée jusqu'à la fermeture des portes) car certains parents ne respectent pas les horaires et perturbent ainsi la bonne organisation de l'école.

Concernant l'école élémentaire, l'effectif est de 152 élèves. Le projet d'école de l'année sera sur les jeux olympiques et a pour nom « l'an jeu ». Des cours de hockey « sur gazon » sont déjà donnés. Le golf de Sargé sera aussi contacté pour une initiation. Dans le règlement intérieur, un article a été rajouté concernant le harcèlement scolaire suite à une directive nationale. Cet article 7 sera annexé au compte-rendu. L'Etat a mis en place le protocole PHARE pour lutter contre le harcèlement scolaire. Ce protocole a déjà permis de désamorcer des situations qui avaient vocation à s'envenimer. Des formations sont prévues toute au long de l'année pour le personnel de l'Education Nationale afin de le rendre plus efficace encore. Une information à destination du grand public (parents, citoyens, ...) sera mise en place conjointement par le service jeunesse et la médiathèque en 2024. La vie de l'école s'est organisée pendant cette phase de travaux. Ce n'est pas toujours confortable dans les modulaires (isolation, problèmes électriques ...) mais les enseignantes et leurs élèves font preuve heureusement d'indulgence et de bonnes capacités d'adaptation.

Aussi, lors de ces deux conseils d'écoles, Monsieur le Maire a remercié les directrices et l'ensemble du personnel des écoles pour leur compréhension et leur attitude positive depuis le commencement des travaux.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu par correspondance comme les années précédentes. La participation a été de 73% à la maternelle, et de 74,4% à l'élémentaire ce qui confirme la pertinence de ce mode de scrutin. L'ASPE sera représentée sur les deux écoles publiques.

B) RESTAURATION SCOLAIRE

Le premier bilan a eu le jeudi 19 octobre dernier au Restaurant scolaire.

Conformément au plan pluriannuel de diversification des protéines voté précédemment, une animation sur les légumes secs aura lieu le 1er février 2024. Elle sera animée par la diététicienne d'API. Autre obligation de la loi Egalim : valoriser les biodéchets. Le Mans Métropole propose un dispositif de collecte afin de pouvoir répondre à cette obligation supplémentaire devant être en place au 1er janvier 2024. Le sujet principal de la réunion a été le manque de satisfaction vis-à-vis des repas. Depuis le changement de chef de cuisine, suite au départ de Barbara, les retours négatifs sont importants. Les griefs concernent aussi bien la quantité que la qualité des plats. Avec les parents d'élèves, le personnel municipal et le personnel d'API, les points à améliorer ont été identifiés. Nous avons pu déterminer aussi que certains retours n'étaient pas fondés ou que la cause était autre (par exemple, beaucoup d'enfants ne prennent pas d'entrée par habitude et peuvent avoir encore faim à cause de ça). Pour pouvoir évaluer correctement le service, la nutritionniste d'API a fourni un guide des portions pour les maternelles et pour les élèves d'élémentaire. Depuis la semaine dernière, nous avons mis en place un système d'enquête hebdomadaire où un adulte (parent ou élu) s'assure de la conformité du service dans un premier temps (grammage, portions identiques, présentation du fromage sur des coupelles et pas directement sur le plateau, présence de salade et de fruits de saison pour choix alternatif, etc. ...). Dans un deuxième temps, l'adulte fera un sondage auprès de 30 élèves. Les questions portent sur la quantité, la température du plat et sur sa cuisson, la présentation générale et enfin une appréciation globale sera demandée aux enfants. Sur la base de ces enquêtes hebdomadaires, nous ferons un premier bilan avec les parents d'élèves, le 14 décembre prochain, pour orienter les points d'amélioration. Parallèlement, des actions ont été décidées et mise en place depuis le retour des vacances de la Toussaint :

- les entrées sont proposées en saladier (salade bar) pour que les enfants se servent la quantité adaptée à leur appétit.
- les parts de fromages (primaires et maternelles) et les fruits coupés (maternelles) sont présentés dans des coupelles (plus à même le plateau).
- pour le plat chaud, la quantité servie est identique pour chaque enfant. La possibilité de revenir afin d'être resservi est toujours possible pour eux. D'autre part, la décision lors de la précédente commission de proposer des plats végétariens orientés vers les plats appréciés des enfants (pizza, lasagnes, ...) fonctionne bien. Les retours sont positifs et le gaspillage alimentaire assez faible.

OBJET N°7 : QUESTIONS DIVERSES

Une conseillère relate une demande formulée par des jeunes de la commune concernant l'absence d'éclairage public au city stade au complexe sportif. Il est précisé que ce point va être étudié.

Plusieurs élus relèvent le mauvais état de la rue des Acacias, avant le croisement avec la route du Ponceau, dont le trafic routier risque de s'amplifier avec l'extension de l'urbanisation du côté du Puit Lauriau.

Après échanges, il est décidé de ne plus distribuer de bulletins municipaux dans les casiers des élus, ces derniers le recevant dans leur boîte aux lettres

M. le Maire rappelle que le prochain conseil municipal du 11 Décembre 2023 aura lieu exceptionnellement à Scelia, afin de pouvoir accueillir les jeunes du CMJ.

Séance levée à 20h20

Fait à Sargé-Lès-Le Mans, le 20 octobre 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

- La publication de la liste des délibérations sur le site internet communal : le 20 Octobre 2023
- Leur télétransmission au contrôle de légalité : le 20 Octobre 2023
- L'adoption du procès-verbal : le 11 décembre 2023
- La publication du procès-verbal sur le site internet communal : le 15 décembre 2023

Le Maire,

Marcel MORTREAU



Le Secrétaire de séance,

Elvire DENIAU

